



**CARTOGRAPHIE ET ÉVALUATION DE
LA GOUVERNANCE DE L'INITIATIVE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
POUR LE SAHARA ET LE SAHEL**

Transparency International est un mouvement mondial avec une vision : un monde où les gouvernements, les entreprises, la société civile et la vie quotidienne des individus sont exempts de corruption. Avec plus de 100 sections à travers le monde et un secrétariat international basé à Berlin, nous dirigeons la lutte contre la corruption pour concrétiser cette vision.

www.transparency.org/en/our-impact

Cette publication a été créée pour le compte du Programme d'intégrité dans la gouvernance climatique de Transparency International. Nous tenons à faire part de notre gratitude et de nos remerciements à ceux qui ont participé à la création et à la révision du rapport : le Dr Elisabeth Basemeg Kihel (auteure principale), le Dr Alan Channer (conseiller), Andy McDevitt (critique et éditeur), Brice Böhmer (conception et édition) et Laura Rahmeier (révision).

Couverture : Leela Channer

Tous les efforts ont été déployés pour vérifier l'exactitude des informations contenues dans ce rapport. Toutes les informations étaient considérées comme exactes en mai 2023. Néanmoins, Transparency International ne peut être tenu pour responsable des conséquences de leur utilisation à d'autres fins ou dans d'autres contextes.

ISBN : 978-3-96076-237-9

2023 Transparency International. Sauf indication contraire, ce contenu est concédé sous licence CC BY-ND 4.0 DE. Citations autorisées. Veuillez contacter Transparency International – copyright@transparency.org – concernant les demandes de produits dérivés.



Avec le soutien de la Robert Bosch Stiftung.

CARTOGRAPHIE ET ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHARA ET LE SAHEL

TABÉ DES MATIÈRES

2-8

1. Résumé

Principales constatations
Recommandations

9-10

2. Introduction et contexte

Progrès réalisés à ce jour
Accélérateur de la GMV

11

3. À propos de ce rapport

Méthodologie
Limites

12-16

4. Cartographie de la gouvernance de l'IGMV

17-29

5. Évaluation de la gouvernance de l'IGMV

5.1. Transparence

Transparence dans la pratique

Renforcer la transparence

5.2. Participation

Mécanismes de consultation régionale

Mécanismes de participation au niveau national

Mécanismes de participation de la société civile

Renforcer la participation

5.3. Redevabilité et intégrité

Mécanismes de suivi et d'évaluation

Mécanismes de redevabilité au niveau national

Mécanismes de suivi et d'évaluation

Mécanismes de plaintes et d'enquête (y compris les signalements)

Mécanismes anticorruption

Renforcer la redevabilité et l'intégrité

30-32

Références

33

Annexe : Liste et nombre d'intervenants interrogés

34-35

Notes de fin

1. RÉSUMÉ

La corruption représente une menace majeure pour les efforts mondiaux d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Le détournement de fonds, la corruption et les pratiques contraires à l'éthique peuvent entraver les progrès vers la réalisation des objectifs climatiques, voire exacerber les effets négatifs du changement climatique sur les communautés vulnérables.

Une bonne gouvernance est essentielle pour garantir que les ressources sont utilisées de manière efficace, transparente et responsable et que les politiques et les projets sont conçus pour le bien de la société et de l'environnement.

Malgré d'importants défis de mise en œuvre, l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMV) a démontré son potentiel de changement transformationnel grâce à la collaboration, à l'innovation et à un engagement en faveur de la bonne gouvernance.

L'Union africaine (UA) a créé l'IGMV en 2007 pour restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées, créer 10 millions d'emplois et capter 250 millions de tonnes de CO₂ d'ici 2030. L'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte (APGMV) a été créée trois ans plus tard pour superviser et coordonner sa mise en œuvre dans 11 États membres. Mais, en 2020, seuls 4 millions d'hectares de terres avaient été restaurés et l'initiative faisait face à des difficultés liées à la faiblesse de ses structures organisationnelles et à une coordination insuffisante.

Pour les surmonter, l'IGMV a étendu sa couverture géographique et a adopté une nouvelle approche, et laisse maintenant une plus grande place à la participation des organisations de la société civile. En 2021, les dirigeants mondiaux de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ont lancé l'accélérateur de la GMV, qui vise à adopter une approche plus structurée de la mise en œuvre, à intensifier les initiatives fructueuses, à harmoniser la mesure de l'impact et à inclure davantage le secteur privé, la société civile, la recherche et l'innovation dans les efforts de l'IGMV.

Ce rapport a pour objectif de soutenir une mise en œuvre plus efficace de l'IGMV en procédant à une analyse de la gouvernance et en recommandant des réformes en la matière. Le rapport adapte la méthodologie d'évaluation et de cartographie de la gouvernance et de la lutte contre la corruption dans le financement mondial du climat de Transparency International afin de cartographier et d'évaluer la gouvernance de l'IGMV dans trois domaines essentiels pour assurer une bonne gouvernance : la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité. Le rapport s'intéresse à l'APGMV et ses 11 États membres et plus particulièrement au Niger et au Sénégal.



PRINCIPALES CONSTATATIONS



TRANSPARENCE

La transparence dans la gouvernance de l'IGMV est sévèrement limitée. Bien que des politiques soient en place pour assurer la transparence, la plupart ne sont pas publiées et celles qui le sont manquent de détails. Aucune divulgation ni des procédures et des mécanismes d'accès à l'information ni du type d'informations et de documents accessibles n'existe. Aucune information n'est non plus disponible sur les procédures de recours contre la non-divulgation d'informations. Les informations disponibles sur le site Web de l'IGMV de la CNULCD, ainsi que sur les sites Web de l'APGMV et des organismes nationaux, sont très limitées. L'accès du public à l'information est en outre entravé par le caractère décentralisé du processus de financement du projet de l'IGMV. Les documents de base tels que le *Manuel des*

procédures administratives, comptables et financières de l'APGMV ne sont pas accessibles au public (le lien ne fonctionnait pas au moment de l'évaluation), et les rapports publics sur les opérations, l'administration et les finances de l'IGMV sont rares, que ce soit au niveau régional ou national.

Néanmoins, des progrès ont été réalisés récemment en termes de production et de partage d'informations grâce à l'accélérateur de la GMV, qui sera bientôt remis à l'APGMV. Le développement notamment d'une plateforme polyvalente en ligne présentant les acteurs, les projets, le financement et les résultats de l'IGMV est prometteur, même si la part du contenu de la plateforme qui sera accessible au public n'est pas clairement établie.



PARTICIPATION

Malgré la valeur accordée à l'importance de la participation, le cadre et les mécanismes de l'IGMV pour assurer la participation ne sont, dans les faits, pas bien définis et principalement informels. Au niveau régional, la consultation repose en grande partie sur le soutien d'un ensemble d'organismes consultatifs spécialisés, axés sur la sensibilisation, le plaidoyer et la mobilisation de ressources, plutôt que sur la participation plus large et plus substantielle d'acteurs non étatiques. L'engagement des organisations de la société civile (OSC) au niveau régional est informel et non systématique, et rien dans les statuts de l'IGMV n'exige que l'initiative consulte la société civile ou lui garantisse une participation significative.

Au niveau national, le niveau de participation effective varie considérablement d'un projet à l'autre. Le modèle de financement des donateurs n'encourage pas les structures nationales de l'IGMV à s'impliquer fortement dans les processus de suivi et d'évaluation, mais limite plutôt le développement de leur capacité à intégrer les processus participatifs dans la mise en œuvre des projets. Bien que l'APGMV ait développé le concept d'unités communautaires et intégrées de développement durable en tant qu'outil de

consultation des communautés locales, il est difficile d'établir clairement si ces unités sont déjà réellement fonctionnelles dans l'un des pays. Néanmoins, certains pays, comme le Sénégal et le Niger, comptent sur la structure décentralisée de leur gouvernement pour impliquer les collectivités locales et les communautés.

Pour l'avenir, des plans sont en cours pour s'appuyer sur des mécanismes informels et consolider la participation à l'IGMV.

Le Plan d'investissements prioritaires décennal (PIPD) de l'APGMV pour 2021-2030 définit plusieurs priorités pour améliorer l'appropriation locale de l'initiative et réduire les conflits sociaux. Les priorités comprennent la création de centres de soutien au développement local résilient, l'élaboration de cadres de consultation, l'investissement dans l'éducation et la communication, et le renforcement des relations et des échanges entre les communautés. L'objectif des priorités est d'accroître la participation des communautés et des populations locales à l'IGMV et d'encourager davantage la collaboration et le dialogue entre elles. Une Caravane verte et un Forum annuel de la jeunesse de la GMV sont en cours, tandis que la mise en place d'une

Plateforme verte des femmes comprenant des sessions et des activités annuelles aux niveaux national et régional est maintenant prévue.

Par ailleurs, les ministres des États membres se sont engagés en 2022 à améliorer la représentation des OSC dans les institutions et activités de l'IGMV et à

renforcer le rôle des acteurs non étatiques dans le soutien aux partenaires techniques et financiers. À cette fin, l'accélérateur de la GMV envisage le développement de coalitions nationales pour soutenir le développement de stratégies nationales de l'IGMV intégrées dans les stratégies nationales de développement des États membres.



REDEVABILITÉ ET INTÉGRITÉ

Pour l'APGMV et la plupart des structures nationales, ni les bases d'une bonne gouvernance ni les exigences fondamentales pour la rendre viable et mettre en œuvre correctement l'IGMV ne sont encore en place. L'IGMV manque cruellement de mécanismes de redevabilité et d'intégrité exécutoires. Il n'existe pas de cadre de redevabilité universel pour régir les processus décisionnels dans l'IGMV aux niveaux régional, national et communautaire et l'Initiative ne publie aucun document officiel lié à la redevabilité, comme un rapport annuel ou financier. En conséquence, ses représentants ne sont pas formellement tenus d'expliquer leurs décisions ou de rendre compte de leurs résultats aux acteurs externes. Il n'existe pas non plus de mécanisme de révision des décisions de l'IGMV ni de dispositions permettant aux parties concernées de faire appel de décisions contestées.

Bien que les structures nationales soient tenues de proposer un plan d'activité et un budget à l'APGMV et de soumettre ensuite des rapports annuels d'activité, dans la pratique ces exigences ne sont pas toujours respectées et même lorsqu'elles le sont, les documents ne sont pas rendus publics. L'insuffisance des rapports présentés aux donateurs bilatéraux et multilatéraux a conduit à un manque de crédibilité et à une réduction du financement, les flux financiers étant plutôt orientés ailleurs.

En raison de l'ampleur et de la nature fragmenté de l'initiative, accentuées par l'évolution de ses objectifs, il a été difficile de mettre en place un système unique de suivi et d'évaluation capable de dresser un tableau complet de la situation pour chaque pays. C'est pourquoi il existe actuellement plusieurs mécanismes de suivi et d'évaluation qui impliquent les organismes gouvernementaux, les agences nationales de la GMV, l'APGMV et/ou les donateurs. Six pays disposent d'une agence nationale spécifique pour mettre en œuvre l'initiative, tandis que les autres disposent d'une unité au sein d'un ministère ou d'un point focal. Dans la

plupart des cas, les organismes ou les points focaux ne sont pas directement impliqués dans le suivi de l'IGMV ou des projets qui s'y rapportent en raison d'un manque de ressources.

Bien que l'APGMV dispose d'une charte de gouvernance et d'éthique, celle-ci ne comporte que très peu de détails et ne fait aucune référence à des mécanismes anti-corruption spécifiques ou exécutoires, tels que des politiques relatives aux conflits d'intérêts ou des codes de conduite. Bien que le Secrétariat exécutif de l'APGMV dispose d'une cellule d'audit interne et de contrôle de gestion et d'une cellule Affaires juridiques, aucune de ces deux unités n'est dotée de personnel et il n'est fait nulle part mention d'un conseiller ou d'un comité d'éthique interne au sein de l'IGMV pour conseiller le personnel sur les questions d'éthique. De plus, le manque de personnel à la Direction administrative et financière limite la séparation des tâches et augmente le risque de conflits d'intérêts.

Il manque également à l'IGMV un mécanisme indépendant pour enregistrer et enquêter sur les plaintes de corruption ou de fraude et aucune politique ou disposition n'est accessible au public en ce qui concerne les signalements ou la protection indépendante ou exécutoire des dénonciateurs.

Toutefois, malgré les importantes lacunes existantes, les travaux de l'accélérateur de la GMV ont démontré une volonté dans l'IGMV d'améliorer la redevabilité, en particulier en matière de suivi et de mesure d'impact. C'est ce qui ressort de l'élaboration d'un tableau de suivi annuel d'impact et de la nomination d'un expert en suivi et évaluation dans chacun des onze États membres. Le projet d'audit institutionnel et organisationnel de l'APGMV par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque africaine de développement, qui devrait fournir une feuille de route pour renforcer l'intégrité interne de la GMV, est également à saluer.

RECOMMANDATIONS

- + Les États membres doivent faire en sorte de s'approprier davantage l'IGMV en démontrant qu'ils s'alignent bel et bien sur leurs politiques nationales respectives et en mettant en place des coalitions nationales multipartites incluant des acteurs de la société civile.
- + Les partenaires de l'IGMV doivent accélérer l'audit institutionnel et organisationnel prévu de l'APGMV et prendre des mesures sur la base de ses recommandations. Une stratégie de transition doit être élaborée conjointement par l'accélérateur de la GMV et l'APGMV, afin que les compétences de l'accélérateur de la GMV actuellement mises en œuvre par la CNULCD soient progressivement transférées au secrétariat de l'APGMV. La transition doit être considérée comme une occasion de renforcer la participation.
- + L'UA doit mettre en place les structures nécessaires pour l'IGMV, ou les fusionner avec l'APGMV, pour éviter d'avoir plusieurs niveaux d'acteurs. Pour s'assurer que l'APGMV et l'ensemble de l'IGMV sont gérées de manière efficace et cohérente, le secrétariat général de l'organisation doit avoir suffisamment de personnel pour être responsable de la redevabilité et pourvoir tous les postes nécessaires.
- + Les donateurs doivent renforcer leur coordination mutuelle afin d'éviter tout chevauchement de programmation ou concurrence pour le financement des gouvernements des différents acteurs, des OSC et des agences nationales. Ils doivent également tirer des enseignements des projets financés précédemment et donner la priorité à l'investissement dans la gouvernance et les dispositions institutionnelles de l'IGMV, notamment le soutien à la mise en place de la gouvernance de l'agence régionale et des agences nationales.



À PROPOS DE LA TRANSPARENCE

- + L'APGMV, avec le soutien de l'accélérateur de la GMV, doit donner la priorité au lancement de la plateforme polyvalente en ligne, identifier clairement le lien avec la plateforme d'informations existante et s'assurer que les données clés sur le financement et les résultats des projets soient rendues publiques.
- + Pour mieux faire comprendre les processus et les activités de gouvernance de l'IGMV aux parties prenantes, l'APGMV doit publier tous les documents de réglementation et de politique qui s'y rapportent, les rapports financiers et techniques et les rapports de réalisation de la mise en œuvre sur son site Web en français et en anglais.
- + Les agences nationales de la GMV et l'APGMV doivent publier un rapport annuel pour livrer un compte rendu détaillé de l'état d'avancement du projet et des allocations financières qui s'y rapportent.



À PROPOS DE LA PARTICIPATION

- + L'APGMV doit envisager de donner un rôle consultatif formel aux OSC dans les processus décisionnels de l'IGMV, par exemple en les faisant participer à des comités techniques, à des réunions du conseil d'administration ou à d'autres réunions relatives à l'initiative.
- + L'APGMV doit mettre en œuvre les principales recommandations de l'étude du secrétariat de la CNULCD sur la mobilisation des parties prenantes non étatiques, notamment en définissant des modalités pratiques de dialogue pour la planification et la consultation aux niveaux local et national et en établissant des critères et des procédures d'engagement clairs.

- + Les agences nationales doivent élaborer un cadre de participation pour veiller à ce que les communautés locales puissent bénéficier de la planification et de la mise en œuvre des interventions et y jouer un rôle. Les États membres doivent s'engager davantage à établir des coalitions nationales d'acteurs étatiques

et non étatiques, en tirant parti du soutien de l'accélérateur de la GMV et de la création d'unités intégrées de développement durable pour soutenir la bonne gouvernance foncière et aider à orienter la stratégie de l'IGMV et à renforcer sa mise en œuvre aux niveaux national et local.



À PROPOS DE LA REDEVABILITÉ ET DE L'INTÉGRITÉ

- + L'APGMV et ses partenaires, en s'appuyant sur les travaux de l'accélérateur de la GMV, doivent renforcer et institutionnaliser le système de suivi et d'évaluation aux niveaux régional et national et le rendre inclusif et transparent, notamment en publiant des rapports annuels de suivi d'impact.
- + L'APGMV doit élaborer et publier un code de conduite et une politique sur les conflits d'intérêts pour son personnel, en y incluant des sanctions en cas de non-conformité, sur la base des bonnes pratiques internationales (voir, par exemple, le Guide thématique des codes de conduite de Transparency International)¹.

- + L'UA et l'APGMV doivent clarifier leurs relations de travail et combler les lacunes dans leurs dispositions institutionnelles, leurs rôles et leurs responsabilités. L'UA et l'APGMV doivent adopter ou concevoir un mécanisme de plainte accessible et une politique et des procédures de protection des dénonciateurs basées sur les bonnes pratiques internationales (voir, par exemple, le Guide de référence des mécanismes de plainte de Transparency International² et les Principes de bonnes pratiques pour les systèmes internes de signalement).³

Photo : © Leela Channer





2. INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMV) a été créée en 2007 par l'Union africaine (UA) pour lutter contre la désertification, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. De nouveaux objectifs ont été ajoutés, tels que la lutte contre le changement climatique, la promotion de la collaboration et de la stabilité politiques, l'amélioration de la biodiversité et l'atténuation de l'émigration à grande échelle.

La GMV a été pensée à l'origine comme une barrière végétale de 15 km de large, s'étendant entre les isohyètes 100 et 400 mm, et couvrant une longueur de plus de 7 000 km, du Sénégal à Djibouti. Au cours des dernières années, cette vision s'est étendue à une approche de gestion intégrée des écosystèmes, visant à créer une mosaïque de systèmes durables d'utilisation des terres et de production, dont la régénération de la végétation naturelle ainsi que des mesures pour retenir et conserver l'eau. Le but est de restaurer 100 millions d'hectares de terres actuellement dégradées, de capter 250 millions de tonnes de carbone et de créer 10 millions d'emplois verts d'ici 2030. L'initiative s'est étendue à toutes les régions géographiques du continent africain et plus de trente pays sont engagés dans diverses étapes de mise en œuvre.⁴ L'IGMV s'articule autour de neuf programmes structurels régionaux (PSR) et de cinq grands axes stratégiques qui doivent être mis en œuvre dans tous les pays de l'IGMV, mais adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays.⁵

L'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) a été créée en 2010 pour coordonner et suivre la mise en œuvre de l'IGMV et mobiliser les ressources nécessaires avec l'UA et les États membres. Au niveau national, les États membres ont créé des agences ou des points focaux nationaux GMV afin de superviser et de coordonner la mise en œuvre des actions prioritaires nationales de l'IGMV.

En 2012, l'IGMV a adopté la stratégie régionale harmonisée, qui a consolidé les stratégies nationales et les plans d'action des États membres de la GMV et est parvenue à une stratégie coordonnée de mise en œuvre, structurée en cycles de planification quinquennaux.⁶ Les États membres ont élaboré des plans d'action nationaux définissant les mesures à prendre pour atteindre les objectifs nationaux de l'IGMV sur la base de la stratégie régionale harmonisée.

- + Le premier cycle (2011-2015) visait à établir le cadre institutionnel et organisationnel des structures de l'IGMV et à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux.
- + Le deuxième cycle (2014-2020) était axé sur les activités opérationnelles et visait à accélérer les mesures concrètes.
- + Le troisième cycle (2021-2025) devrait consolider les activités et les mesures mises en œuvre et les intensifier.
- + Le quatrième et dernier cycle (2026-2030) se concentrera sur l'intensification des activités pour assurer que l'IGMV contribue de manière importante à atteindre les objectifs de développement durable et des conventions de Rio.⁷

Progrès réalisés à ce jour

Un rapport d'avancement historique publié en 2020 a révélé que l'IGMV avait restauré 4 millions d'hectares de terres dégradées à ce stade (soit 4 % de l'objectif initial). Cependant, si l'on considère toutes les terres restaurées dans la région élargie de l'IGMV, la superficie totale restaurée a atteint près de 17,8 millions d'hectares (dont 12 millions en Éthiopie). Par ailleurs, les activités de l'IGMV auraient apporté une série d'avantages environnementaux et socio-économiques, notamment la séquestration du carbone, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les revenus issus d'activités génératrices de revenus et la création d'emplois.⁸

Néanmoins, le rapport a révélé un certain nombre de défis critiques en matière de mise en œuvre, notamment le manque de prise en compte et d'intégration de l'IGMV dans les priorités et stratégies environnementales nationales, la faiblesse des structures organisationnelles et des processus de mise en œuvre, et l'insuffisance de la coordination, de l'échange et de la circulation des informations aux niveaux régional et national.

Compte tenu de la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative, celle-ci a évolué, tant sur le plan conceptuel que géographique, afin d'être mieux adaptée aux environnements locaux et aux contextes sociaux. L'initiative s'attache désormais à parvenir à une gestion intégrée et durable des écosystèmes en maintenant une mosaïque de terres restaurées et productives dans les 11 pays concernés, et sur une zone beaucoup plus étendue que prévu à l'origine.⁹

Accélérateur de la GMV

À la suite de la réévaluation de l'IGMV sur la base du rapport d'avancement de 2020, neuf organisations internationales se sont engagées, lors du One Planet Summit en 2021, à coordonner leurs efforts avec l'APGMV et à donner un nouvel élan à l'initiative en créant l'accélérateur de la grande muraille verte, hébergé au Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). L'accélérateur de la GMV a pour objectifs de :

- + coordonner les efforts de tous les acteurs en harmonisant les indicateurs de mesure d'impact
- + soutenir la mise en œuvre de l'IGMV grâce à une approche multipartite structurée basée sur cinq piliers¹⁰
- + permettre une cartographie plus complète des financements disponibles et des projets
- + mettre les acteurs en relation pour intensifier les initiatives fructueuses et promouvoir le Sahel en tant que terre d'opportunités
- + intégrer le secteur privé, la société civile, la recherche et l'innovation dans les efforts de l'IGMV.

L'accélérateur de la GMV s'est également engagé à publier un rapport de suivi annuel et à organiser chaque année une réunion de suivi pour rassembler toutes les parties prenantes.

Malgré les défis entourant sa mise en œuvre, la GMV reste une proposition attrayante et importante. Elle a attiré l'attention et le soutien de nombreux donateurs et partenaires internationaux, dont l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

Au total, 19 milliards de dollars de financement pour 2020-2025 ont été promis lors du One Planet Summit pour mettre en œuvre l'IGMV.¹¹

3. À PROPOS DE CE RAPPORT

L'objectif de ce rapport est de soutenir une mise en œuvre plus efficace de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMV) grâce à une analyse de la gouvernance de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et de ses parties prenantes aux niveaux régional et national. Le rapport contient des recommandations visant à renforcer la gouvernance de l'IGMV, un domaine qui a reçu peu d'attention à ce jour.

Le rapport comprend : (i) la cartographie de la gouvernance de l'IGMV et de ses principales parties prenantes ; et (ii) une évaluation de la gouvernance de l'IGMV dans trois domaines : la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité. Le rapport n'évalue pas l'efficacité de l'IGMV en soi, pas plus qu'il n'apporte une analyse approfondie des problèmes de ressources. Il s'intéresse plutôt aux 11 pays pionniers de l'IGMV au Sahel et dans la Corne de l'Afrique qui sont membres de l'APGMV, et plus particulièrement au Niger et au Sénégal.¹²

Méthodologie

La méthodologie est basée sur la boîte à outils de l'évaluation et de la cartographie de la gouvernance et de lutte contre la corruption dans le financement pour le climat de Transparency International (disponible sur demande). Elle adapte les questions de l'évaluation de la boîte à outils pour se concentrer sur les domaines les plus pertinents pour l'IGMV : la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité. L'évaluation a été menée de septembre 2022 à février 2023, suivie

d'une phase de validation avec les principales parties prenantes en mars et avril 2023. Elle s'appuie sur un examen documentaire, des consultations avec les principales parties prenantes (l'APGMV et ses représentants des structures nationales, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, SOS Sahel, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), les organisations de la société civile, etc.) et des entretiens (voir annexe). La cartographie de la gouvernance a été compilée à partir d'informations générales, d'un examen documentaire et d'entretiens.

Limites

Plusieurs facteurs ont eu une incidence sur le processus d'évaluation, notamment la difficulté à trouver des documents et des informations fiables sur l'IGMV et l'absence de coordination centralisée au sein de l'initiative pour suivre les informations essentielles.

4. CARTOGRAPHIE DE LA GOUVERNANCE DE L'IGMV

L'Agence panafricaine pour la Grande Muraille Verte (APGMV) a été créée en juin 2010 avec la participation de 11 États sahéliens pour agir en tant qu'institution technique exécutive qui guide la mise en œuvre de l'IGMV dans la région, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA).

De nombreux États membres ont mis en place des structures nationales spécialisées ou se sont appuyés sur les instances dirigeantes existantes pour intensifier la mise en œuvre de l'initiative. Le Sénégal a été le premier pays à créer une agence nationale. Au Niger, l'unité de coordination de l'IGMV est devenue une agence nationale GMV en 2015.

La structure de gouvernance globale de l'IGMV figure dans le tableau de la page suivante, de même que les principaux intervenants externes de l'IGMV (voir la figure 1).

L'Union africaine et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) assurent le leadership politique de l'IGMV par l'intermédiaire du Haut Conseil d'orientation. Le soutien diplomatique au niveau régional est assuré par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres, qui se tient tous les deux ans.

Ce leadership politique et diplomatique a été déterminant pour plaider en faveur du positionnement international de l'initiative et pour soutenir l'APGMV et les États membres dans la mobilisation de ressources.

Le processus décisionnel de l'IGMV est soutenu par : le Comité technique des experts, qui est un organe consultatif de soutien composé des représentants de la structure nationale de l'IGMV ; les structures de consultation ad hoc et les comités composés des chefs des différents organismes régionaux, qui fournissent des conseils techniques et scientifiques ; le Secrétariat exécutif de l'APGMV, qui présente des propositions et des plans de travail pour la mise en œuvre de la stratégie de l'IGMV ; le Conseil des ministres, qui supervise et valide les propositions ; et la Conférence des chefs d'État, qui approuve les propositions et formule des recommandations.

Le Niger a mis en place une structure organisationnelle pour la mise en œuvre de l'IGMV au niveau national, comprenant des outils et des instruments. Le Niger a également signé et ratifié les principaux accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que les politiques et stratégies régionales, sous-régionales et nationales. L'IGMV est conforme aux politiques et stratégies nationales du pays (SDRP, Initiative 3N « Nigériens Nourrir les Nigériens », lois nationales sur l'environnement et lois coutumières sur la gestion des ressources naturelles).

Plan d'action GMV, Niger 2011

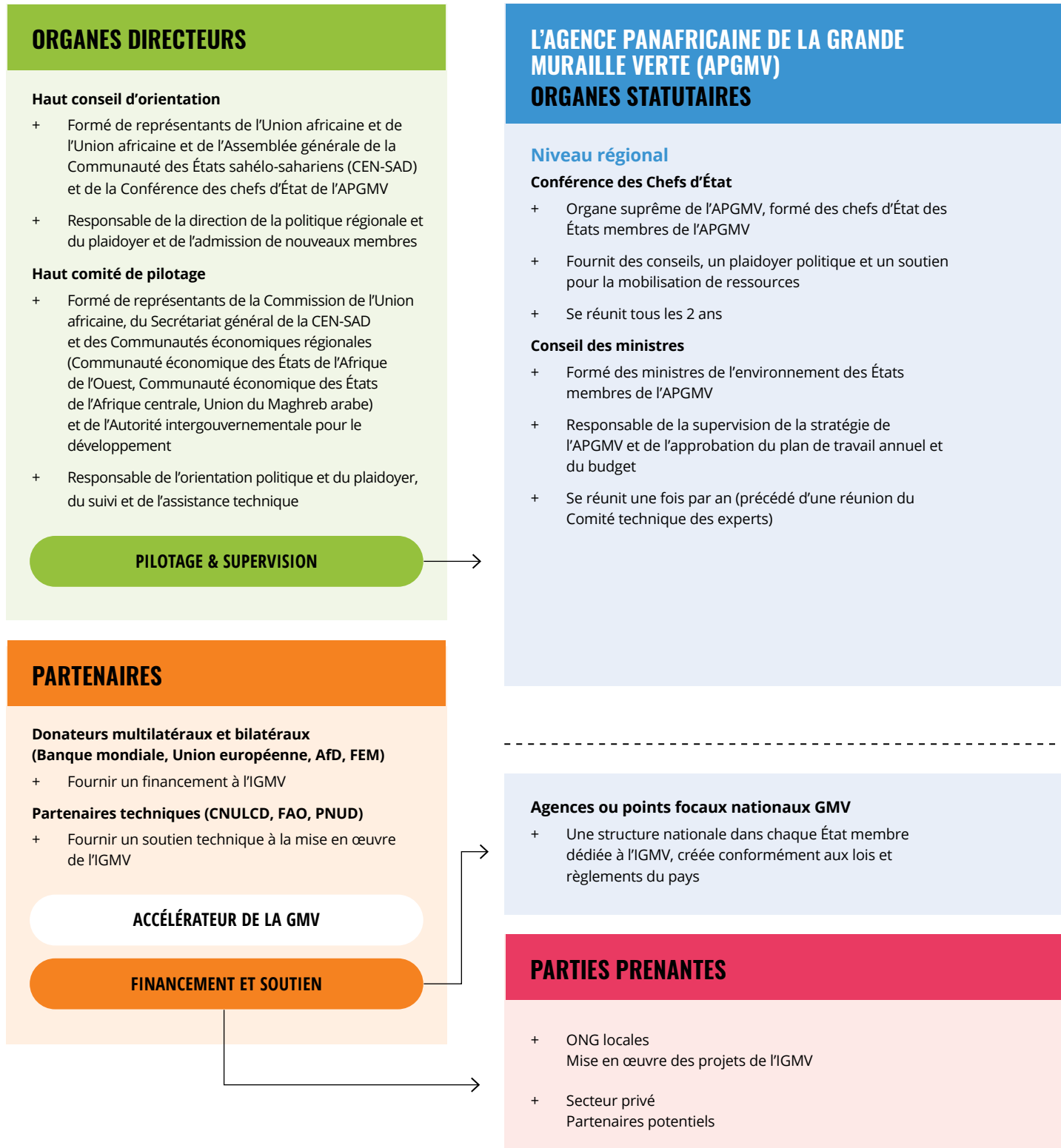
Cependant, le soutien politique de haut niveau à l'IGMV a été déficient à plusieurs égards, notamment le non-paiement des contributions statutaires du Niger à l'APGMV (le montant actuel des arriérés s'élève à 400 millions de francs CFA, soit environ 666 000 dollars) et la réduction drastique du soutien budgétaire de l'État à l'Agence nationale GMV entre 2011 et 2020.

Personnes interrogées de l'Agence nationale GMV, Niger

Photo : © Leela Channer



FIGURE 1 : CARTOGRAPHIE DE LA GOUVERNANCE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHARA ET LE SAHEL



Secrétariat exécutif

- + Formé d'un Bureau Exécutif (Opérations) et de deux Directions (Administration & Finance et Scientifique & Technique)
- + Le Bureau exécutif comprend la cellule d'audit interne et de contrôle de gestion, la cellule Affaires juridiques et la cellule communication, marketing et plaidoyer
- + Responsable de la mise en œuvre de la vision, de la stratégie et du plan de travail de l'IGMV

Comité technique des experts

- + Aide le Secrétariat exécutif à examiner le plan de travail et le budget et à préparer les réunions du Conseil des ministres
- + Fournit des conseils techniques et scientifiques
- + Composé de représentants d'organismes extérieurs : Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) ; Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ; Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) ; Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) ; etc.

ORGANES CONSULTATIFS

Plateforme d'aide scientifique, technique et financière (STFSP) et organes consultatifs spécialisés

- + Responsable d'apporter un soutien au plaidoyer et à la mobilisation des financements
- + Comprend le Comité de recrutement, d'évaluation et de promotion (REAC) ; la Plateforme des femmes et des jeunes ; le Forum des acteurs et des bénéficiaires (FORABE)

Plateforme de partenariat et de coopération scientifique, technique et financière

- + Responsable de fournir un cadre pour la consultation et la planification de l'aide externe des partenaires techniques et financiers

Table ronde des partenaires techniques et financiers

- + Responsable de l'évaluation et de la mobilisation des organismes de financement

SOUTIEN ET CONSEILS

NIVEAUX NATIONAL ET LOCAL (ÉTATS MEMBRES)

- + Responsable de la mise en œuvre de la stratégie globale harmonisée de l'IGMV au niveau national, par le biais de plans d'action nationaux validés par les parties prenantes nationales

Alliances nationales dans chaque État membre

SOUTIEN ET CONSEILS

COLLABORATION

- + Organismes de recherche
Partenaires potentiels

- + Communautés locales
Bénéficiaires

Comités ruraux pour le développement durable (CRDD)

- + Soutenir la consultation et la S&E des activités de l'IGMV

SOUTIEN ET CONSEILS

Un représentant de l'UA interrogé pour ce rapport a souligné que le rôle des communautés économiques régionales a été particulièrement important dans la consolidation et l'expansion du concept de l'IGMV. Ceci est particulièrement vrai en Afrique de l'Ouest, où la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale harmonisée pour l'IGMV, et en Afrique australe, où la Communauté de développement de l'Afrique australe a pris l'initiative d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de l'IGMV adaptée à la région.

Au niveau national, chaque État membre a créé des structures opérationnelles pour la mise en œuvre de l'IGMV. Sur la base d'une structure gouvernementale décentralisée, ils ont mis en place des comités ruraux

pour le développement durable (CRDD) au niveau local, qui sont des cadres de consultation, de suivi et d'évaluation des activités et des impacts de l'IGMV, avec le soutien d'un groupe de travail consultatif et de supervision.¹³

Au-delà de ces structures formelles, de nombreuses parties prenantes non étatiques soutiennent l'IGMV aux niveaux régional, national et local. Elles comprennent des gouvernements nationaux, des autorités locales, des communautés locales, des donateurs multinationaux et bilatéraux, des partenaires techniques, des partenaires de mise en œuvre, des organisations de la société civile, des organisations du secteur privé et des organismes de recherche.

La mise en œuvre de l'IGMV au Sénégal est soutenue par un leadership politique fort. En septembre 2008, le gouvernement a créé une agence spécifique pour la mise en œuvre de l'IGMV qui relève directement du président. L'agence opère sous la supervision technique du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Appelée « Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte », elle emploie 250 personnes à son siège et 7 500 bénévoles sur le terrain.

Le Sénégal dispose également d'une cellule de coordination pour l'IGMV, qui permet de fournir des services techniques décentralisés, et un cadre de consultation pour faciliter la mise en place opérationnelle du processus de consultation avec les institutions nationales et de recherche. L'initiative est soutenue par des conseils interministériels afin de mieux coordonner sa mise en œuvre et par un conseil de surveillance qui représente les services de l'État partenaire, qui sont responsables du suivi technique et budgétaire de l'agence nationale GMV. Cet engagement politique fort a conduit le pays à s'impliquer dans diverses initiatives régionales. En 2020, le Sénégal avait participé à cinq grands programmes transfrontières, à savoir le programme Action contre la désertification (2014-2019) de la FAO, le SAWAP de la Banque mondiale (2013-2019), la CNULCD et FLEUVE (2014-2018) de la FAO, l'évaluation à grande échelle de la dégradation des terres (2019-2024) du Fonds d'affectation spéciale du FEM et le projet pilote d'approche intégrée du FEM/FIDA sur l'alimentation (2017-2022).

Personnes interrogées de l'Agence nationale GMV, Sénégal

5. ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE DE L'IGMV



5.1. TRANSPARENCE

Très peu de dispositions politiques ont été mises en place pour assurer l'accès du public aux informations sur l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMV). La Charte d'éthique et de gouvernance de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte (APGMV) indique que l'un de ses objectifs clés est de « promouvoir la création des conditions nécessaires pour faciliter la transparence, l'accès à l'information et la redevabilité pour la gestion de l'Agence ». ¹⁴ Cependant, elle n'indique aucun détail sur ce qu'impliquerait un processus d'accès à l'information et il n'existe aucune information accessible au public sur les procédures de recours contre la non-divulgateion d'informations.

Au niveau régional, les documents statutaires peuvent être obtenus sur demande, comme l'a fait remarquer une personne interrogée du Secrétariat exécutif de l'IGMV. Toutefois, les rapports antérieurs et les informations sur les activités en cours sont plus difficiles d'accès. Au niveau des pays, les rapports d'activité annuels et les rapports de projet mis en œuvre et soutenus par les donateurs rendent les informations sur l'IGMV plus facilement accessibles à la demande.

Au cours des entretiens, les personnes interrogées de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), des agences du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des organisations de la société civile (OSC) ont relevé qu'il était également difficile pour les agences internationales d'obtenir des documents plus détaillés ou plus récents auprès de l'APGMV malgré des demandes d'informations spécifiques.

Par conséquent, les renseignements clés sur l'IGMV et plus particulièrement sur l'utilisation des fonds par l'APGMV et les organismes nationaux sont largement inaccessibles au public.

Transparence dans la pratique

Les informations disponibles sur les sites Web de l'APGMV et des agences nationales sont, dans la pratique, très limitées. La version anglaise du site Web de l'APGMV n'était pas accessible pendant la période de l'évaluation. En revanche, une analyse de la version française du site Web de l'APGMV a montré que des informations plus complètes sont disponibles. ¹⁵ Cependant, de nombreux documents clés sont désormais obsolètes, notamment les stratégies, les plans d'action, les notes de missions de haut niveau, les protocoles d'accord avec les organisations et le gouvernement, ¹⁶ les documents statutaires et les outils techniques et de planification. Les pages consacrées aux agences nationales de la GMV fournissent des liens vers les structures nationales des onze pays, présentent leurs plans d'action nationaux et donnent un bref aperçu de leurs résultats préliminaires sous la forme d'une page, mais aucune autre information sur les activités opérationnelles. ¹⁷

En ce qui concerne les informations administratives et opérationnelles, *un manuel de procédures administratives, comptables et financières* existe selon l'APGMV, mais le lien en ligne ne fonctionne pas et n'est pas non plus fourni sur demande. ¹⁸ Les entretiens avec la personne interrogée du Secrétariat exécutif de l'APGMV laissent supposer que le manuel est obsolète.



Par ailleurs, les personnes interrogées issues des OSC, de toutes les agences nationales et des agences des Nations Unies n'avaient pas connaissance de rapports publics sur les opérations et l'administration de l'IGMV depuis sa création en 2010, à l'exception d'un audit comptable qui a été effectué une fois en 2021 mais n'est pas accessible au public. Au niveau national, certains pays, par exemple le Sénégal, produisent un rapport comptable annuel, comme mentionné par le directeur de l'agence nationale, mais il n'était pas accessible au public, sauf pour certaines activités décrites dans quelques rapports annuels (2011, 2015 et 2021)¹⁹ et le rapport financier produit par le gouvernement.²⁰ Pour d'autres pays, ces informations financières ne sont ni mentionnées ni disponibles.

L'absence d'un mécanisme commun de collecte des données limite encore l'agrégation des informations aux niveaux national et régional, ce qui constitue un défi particulier compte tenu du processus décentralisé à acteurs multiples pour le financement des projets (par exemple, directement des donateurs internationaux aux organisations non gouvernementales locales). Comme indiqué dans le plan d'investissements prioritaires décennal (PIPD) pour la période 2021-2030, 90 % des ressources mobilisées reçues par les structures de l'IGMV au niveau régional ou national au cours de la période 2011-2020 provenaient des budgets des États membres. Cependant, aucune information sur l'allocation et l'utilisation des ressources n'est disponible, il n'est donc pas possible d'identifier les domaines de l'IGMV auxquels elles ont contribué.

Pour ce qui est du statut de la mise en œuvre et les résultats de l'IGMV, le rapport d'avancement 2020 a vivement critiqué le manque d'informations fiables.²¹ Le site Web de la CNULCD contient du matériel promotionnel et des informations de base sur l'impact dans quelques États membres, mais peu d'autres informations de fond. Le rapport d'avancement 2020 a également souligné que le manque de coordination, d'échange et de flux d'informations et de connaissances aux niveaux régional et national et entre les structures respectives de l'IGMV a entraîné une coordination et une collaboration insuffisantes entre les pays de l'initiative et entre les acteurs développant des projets au niveau national.²²

Tous les représentants de l'IGMV interrogés au niveau national ont reconnu avoir une connaissance limitée des interventions de l'APGMV en raison

du manque de rapports mis à leur disposition par l'Agence. Par conséquent, de nombreuses parties prenantes manquent de compréhension quant au fonctionnement de l'IGMV, que ce soit au niveau régional ou national, ce qui crée un sentiment de méfiance chez les parties prenantes.

Renforcer la transparence

Avec l'élan donné depuis le One Planet Summit 2021, la version française du site web de l'IGMV a été récemment mise à jour pour inclure la stratégie nouvellement adoptée (PIPD 2021-2030).²³ En outre, la CNULCD s'est engagée à publier un rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre de l'accélérateur de la GMV.²⁴

L'un des principaux objectifs de l'accélérateur de la GMV est d'améliorer la diffusion de l'information et donc la transparence de l'initiative. Une plateforme polyvalente en ligne présentant les acteurs, les projets, le financement et les résultats de l'IGMV est en cours de développement et devrait être lancée en juin 2023.²⁵ En plus des parties prenantes de l'Initiative, l'accélérateur de la GMV entend rendre la plateforme accessible au grand public. Des notes techniques trimestrielles exposant les dernières décisions de haut niveau, les sources de financement et les montants décaissés, ainsi que les principaux résultats, doivent être publiées sur le site Web de l'IGMV de la CNULCD (bien qu'une seule de ces notes ait été publiée à ce jour).²⁶ La note de septembre 2021 comprend un rapport sur l'état des contributions des neuf principaux donateurs par rapport aux différentes annonces faites lors du One Planet Summit, pilier par pilier pour chaque pays.²⁷ À cet égard, l'accélérateur de la GMV devrait favoriser un meilleur suivi des progrès et assurer un soutien plus coordonné entre les États membres de la GMV.²⁸

Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs non étatiques, dont SOS Sahel, ont lancé une plateforme en 2020, en s'appuyant sur le soutien de l'Agence française de développement, de l'Union africaine, du Fonds pour l'environnement mondial, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin de rassembler un éventail d'acteurs de l'IGMV, de faciliter l'interaction, l'apprentissage et le partenariat, et de collecter des données sur leurs différentes contributions à l'initiative.²⁹

Cette approche révisée de la communication devrait contribuer à une plus grande transparence vis-à-vis de l'allocation des fonds. En effet, le niveau de transparence accru (bien qu'encore limité) a déjà un certain impact sur l'identification des incohérences. Par exemple, le rapport de la CNULCD (qui n'est pas public) sur le statut actuel de la mobilisation des engagements de financement spécifiques à tous les États membres mentionne que 1,3 milliard de dollars ont été engagés au Niger par différents programmes

(de l'Union européenne, de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale, etc.). Pourtant, selon le représentant de l'IGMV au Niger, les fonds inclus dans les promesses de dons faites par les donateurs ont déjà été versés dans le pays. De plus, selon le représentant de l'IGMV, une analyse du rapport a révélé que des fonds étaient alloués à des projets (en cours, achevés et en phase de démarrage) qui n'étaient pas liés thématiquement à l'IGMV.



5.2. PARTICIPATION

La participation et le dialogue entre tous les acteurs aux différents niveaux (local, national, régional) sont considérés comme essentiels pour que l'IGMV atteigne son objectif de soutenir la gestion durable des écosystèmes au profit des populations locales.³⁰ « Dans un esprit de construction collective, les acteurs doivent pouvoir inscrire leur action dans un cadre conceptuel et programmatique établi et avoir ainsi l'assurance d'améliorer l'efficacité et la pérennité de leur contribution » (CNULCD, 2020).³¹ L'importance d'une approche décentralisée de l'autonomisation des communautés est considérée comme un facteur clé pour une mise en œuvre réussie. Les enseignements tirés du *Programme Sahel et Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (SAWAP)*, par exemple, montrent que plus un projet est décentralisé, plus il est efficace.³² Dans le même temps, la Stratégie régionale harmonisée de l'IGMV note que la mise en œuvre de l'initiative par les OSC « doit reposer sur les communautés locales et donc sur la grande redevabilité des organisations communautaires locales, des ONG, des OSC et des communautés territoriales décentralisées, principalement les communes rurales. Les pouvoirs publics doivent apporter le soutien nécessaire à ces communautés rurales, notamment en renforçant leurs capacités, pour leur permettre de jouer leur rôle. De toute évidence, la stratégie de l'IGMV doit être basée sur une approche en amont et permettre l'implication de tous les acteurs. Elle doit également permettre de renforcer la gestion des projets par les communautés locales. Il est essentiel que les

acteurs maîtrisent toutes les opérations résultant du processus de planification, y compris les méthodes de financement des actions, les procédures de sélection et le contrôle des structures de soutien, afin de garantir la durabilité des interventions adoptées. »³³

Cependant, le cadre et les mécanismes par lesquels l'IGMV assure la participation ne sont pas clairement définis et restent largement informels. Des cadres de consultation des parties prenantes existent théoriquement aux niveaux régional, national et communautaire. Malgré des exemples isolés de consultation publique fructueuse dans certains projets (par exemple, le Front Local Environnemental pour une Union Verte, ou FLEUVE), la participation reste faible dans l'ensemble.

En outre, le modèle de financement des donateurs (à quelques exceptions près) n'encourage pas la forte implication des États Membres dans les processus de suivi et d'évaluation (voir ci-dessous), mais limite plutôt le développement de leur capacité à intégrer les processus participatifs dans la mise en œuvre des projets. L'approche descendante de la mise en place de cadres de consultation pour la participation ne donne pas aux communautés une autonomie suffisante pour la gestion des ressources naturelles. Les problèmes opérationnels et techniques, les ressources limitées et les défis liés à la sensibilisation et à la mobilisation limitent encore la participation et l'implication effectives des populations locales.

Mécanismes de consultation régionale

Au niveau régional, l'opérationnalisation de l'IGMV repose sur le soutien d'un ensemble d'organes consultatifs spécialisés pour fournir une expertise et des connaissances sur les besoins locaux aux organismes statutaires de l'APGMV (voir la carte de gouvernance ci-dessus). Les organes consultatifs spécialisés comprennent :

- + la Plateforme de Soutien Scientifique, Technique et Financier (STFSP), une cellule spécialisée de l'APGMV largement limitée à la réalisation d'enquêtes pays
- + des organes consultatifs spécialisés pour s'engager dans le plaidoyer et la mobilisation de fonds au niveau de la Commission de l'Union africaine (CUA) et pour coordonner la mise en œuvre sur le continent parallèlement aux mandats fondamentaux de la CUA en matière de mobilisation des ressources, de renforcement des partenariats et de développement des capacités des États membres
- + la Plateforme de partenariat et de coopération scientifique, technique et financière (PSTFC), qui s'engage dans la consultation et la planification du soutien extérieur des partenaires techniques et financiers
- + la Table Ronde des Partenaires Techniques et Financiers, qui s'engage dans l'évaluation et la mobilisation des bailleurs de fonds.

Selon les personnes interrogées de l'APGMV, les instruments de consultation énumérés ci-dessus sont très pertinents pour la mise en œuvre de l'IGMV, mais dans les faits, ils ont eu un impact limité sur le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

Mécanismes de participation au niveau national

Aux niveaux national et communautaire, l'approche de la consultation vise à placer les communautés et les populations locales au cœur de l'identification des priorités et des options de planification et de suivi.

À ce jour, les efforts visant à accroître la participation se sont essentiellement concentrés sur le renforcement des capacités. Comme indiqué dans le PIPD 2021-2030 de l'APGMV, des activités de renforcement des capacités techniques et scientifiques ont été menées de 2011 à 2020 auprès de plus de 150 000 acteurs venus de divers horizons. Parmi ces activités figuraient la création de comités locaux de gestion, des plans de formation destinés aux étudiants et un soutien institutionnel aux structures éducatives et aux OSC pour faciliter la création de campagnes de sensibilisation à la citoyenneté environnementale. Pour la décennie à venir, l'APGMV a défini comme priorité dans son PIPD 2021-2030 la mise en place de 15 à 20 centres de soutien au développement local résilient, visant notamment à améliorer l'appropriation de l'initiative par les communautés et la population locale (programme prioritaire 16).³⁴

Le Sénégal a été le premier pays à mettre en place une coalition nationale pour inclure toutes les parties prenantes, y compris les OSC, dans les discussions de haut niveau autour de l'IGMV. Le Sénégal a également mis en place un cadre de concertation aux niveaux national et local conformément à un décret présidentiel. L'échange d'informations en matière de planification et de mise en œuvre est à la fois vertical et horizontal, et il est approuvé au niveau communautaire par le biais d'un contrat de plan territorial élaboré par le conseil communal. Le contrat de plan territorial contribue également à la mise en œuvre du plan de développement communal. L'agence sénégalaise en charge a également mis en place plusieurs partenariats avec des partenaires financiers, des partenaires techniques, la société civile, les universités et le secteur privé. En outre, le gouvernement est en train de concevoir un programme intégré d'IGMV qui comprendra des consultations dans 17 villes/villages pour développer des projets issus des communautés locales, et le programme devrait être adopté et présenté à la table ronde des donateurs prévue pour le premier trimestre de 2023.

Personne interrogée de l'agence nationale GMV – Sénégal

Le PIPD prévoit parmi ses programmes d'action prioritaires l'élaboration de cadres de consultation pour aider à réduire les conflits sociaux, investir dans l'éducation et la communication avec les populations locales, renforcer les relations et les échanges entre les communautés et améliorer la cohésion sociale. À cette fin, l'APGMV a développé le concept d'unités communautaires et intégrées de développement durable en tant qu'outil de consultation avec les communautés locales pour contribuer à soutenir la gouvernance locale et à prévenir les conflits, en particulier les conflits liés à la terre et à la propriété.³⁵ Ceci est particulièrement nécessaire dans un contexte de gouvernance faible qui peut conduire à l'accaparement des terres et au déplacement des membres de la communauté. Cependant, il n'est pas clairement établi si de telles unités fonctionnent réellement dans l'un des pays puisque, à ce jour, les agences nationales de la GMV qui ont adopté une approche décentralisée utilisent des structures étatiques décentralisées pour promouvoir l'appropriation locale de l'initiative.

Le PIPD prévoit également, dans le cadre de son PIP de communication, de marketing et de plaidoyer, une caravane verte annuelle de la jeunesse de la GMV et un forum des jeunes, ainsi que la mise en place d'une plateforme verte pour les femmes comprenant des sessions et des activités annuelles aux niveaux national et régional.³⁶ L'APGMV a lancé une campagne de communication pour la Caravane verte de la jeunesse au Sénégal, au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso en 2022 afin de promouvoir la participation des jeunes

et des femmes à l'IGMV. Cependant, comme le révèlent les entretiens avec les OSC du Mali et du Burkina Faso, les initiatives ont été critiquées au niveau local pour n'être guère plus que des outils politiques permettant d'attirer l'attention (et le financement) des donateurs. Selon les personnes interrogées des OSC en question, rien ne permet de dire à quel point ces initiatives réussissent réellement à renforcer la participation, bien que la mobilisation des jeunes ait été un succès.

Dans la pratique, le niveau de participation effective varie considérablement d'un projet de l'IGMV à l'autre. Par exemple, le projet régional à 7 millions de dollars entrepris dans le cadre de la Coalition environnementale locale pour une Union verte (*Front Local Environnemental pour une Union Verte*, ou FLEUVE), financé par la Commission européenne et mis en œuvre par la CNULCD, comprend la mise en œuvre de projets de micro-investissement dans 23 communautés de cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mali, Niger et Sénégal). Une approche d'analyse coûts-avantages a été utilisée pour sélectionner les projets tout en encourageant les discussions entre les parties prenantes et en favorisant ainsi la transparence dans le processus décisionnel. Ceci a permis aux bénéficiaires de décider des activités à mener. Au Niger, cette méthode a été déterminante pour cibler les besoins liés à la restauration des terres. Une nouvelle technologie mécanique visant à réduire le travail manuel des producteurs a été adoptée et elle est dix fois plus efficace.³⁷ Cependant, la formation qui s'adressait principalement aux femmes et aux jeunes a obtenu des résultats très mitigés (par exemple,



seulement 19 femmes sur 91 participantes ont assisté aux sessions de formation tenues en 2017 à Dosso, au Niger). Par ailleurs, bien que le projet ait été mis en œuvre en partenariat avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, les gouvernements nationaux n'ont pas participé activement au projet car les bailleurs de fonds les ont contournés et ont investi directement dans les communautés par le biais d'ONG.

Mécanismes de participation de la société civile

Aucun des statuts de l'IGMV ne contient d'indication ni d'une obligation de consulter la société civile ou de s'assurer qu'elle participe de manière significative, ni de répercussions si tel n'est pas le cas. Même si les acteurs de la société civile participent à l'IGMV dans la plupart des États membres, il s'agit généralement d'organisations chargées de la mise en œuvre plutôt que de personnes consultées, ce qui leur confère peu d'influence sur les processus décisionnels.

Les personnes interrogées de l'APGMV ont souligné le fait qu'aucun acteur de la société civile ou du secteur privé n'a de rôle formel dans les comités d'experts, des ministres ou des chefs d'État. Les OSC sont plutôt invitées de manière informelle et non systématique à assister aux réunions des partenaires, de sorte que leur présence n'est pas garantie. Comme mentionné par les personnes interrogées des OSC du Niger, du Mali et du Burkina Faso, le manque de prévisibilité et de transparence dans le choix des participants pourrait avoir un impact sur leur volonté de critiquer l'initiative,

et limiter leurs capacités de réseautage. En fait, ils ont exprimé la crainte que leurs critiques ne deviennent un motif d'exclusion des forums d'échange et de consultation.

Les efforts visant à impliquer les OSC ont été réalisés en grande partie par le biais de forums de partage d'informations, qui n'impliquent pas une contribution substantielle des participants et ne leur permettent donc pas d'avoir une influence sur la prise de décision ou de mener un plaidoyer efficace pour la mobilisation de ressources financières. En pratique, comme indiqué dans les entretiens avec RESAD au Niger, les forums sont principalement conçus pour informer les OSC sur les objectifs, les résultats attendus et les défis associés à l'IGMV.

Le Niger est l'un des rares pays à avoir mis en place une coalition d'acteurs autour de l'IGMV avec le soutien de l'Accélérateur de la GMV. Grâce au soutien de la FAO et de l'Union africaine, et en partenariat avec la société civile, les populations locales et le secteur privé, le Niger s'est engagé dans un effort concerté pour élaborer une stratégie nationale et un plan d'action pour la mise en œuvre de l'IGMV au Niger.

Personne interrogée de l'agence nationale de la GMV – Niger

Renforcer la participation

Lors de la 8e session ordinaire du Conseil des ministres de l'APGMV en juin 2022, les ministres se sont engagés à améliorer la représentation des OSC dans les institutions et activités de l'IGMV et à renforcer le rôle des acteurs non étatiques dans le soutien aux partenaires techniques et financiers.³⁸ L'accélérateur de la GMV envisage la création de coalitions nationales pour soutenir l'élaboration de stratégies nationales de l'IGMV intégrées dans les stratégies nationales de développement des États membres et pour produire une réserve de projets. Les coalitions nationales sont reconnues comme un instrument essentiel pour impliquer les acteurs non étatiques, tels que les élus locaux, les ONG, les acteurs de la recherche et les entrepreneurs de l'innovation. Depuis janvier 2023, seuls le Mali, le Niger et le Sénégal ont organisé leurs réunions nationales de coalition soutenues par un décret présidentiel.³⁹ Le processus est en cours au Burkina Faso, au Tchad et en Mauritanie et des activités sont prévues en 2023 par l'APGMV par le biais de missions circulaires dans tous les pays dans le but de promouvoir la création de coalitions nationales.

Au niveau régional, l'accélérateur de la GMV s'est engagé dans un certain nombre d'initiatives visant à accroître la participation des acteurs non étatiques. Les initiatives comprennent la participation à un webinaire organisé par le Comité scientifique français sur la désertification pour expliquer son travail et

recueillir des propositions d'acteurs non étatiques dans le but d'initier une feuille de route ; un effort pour réunir les gouvernements et les acteurs financiers et non étatiques lors du Congrès mondial de l'UICN en 2021 ; et la participation à une série de réunions lors du Sommet New Africa France à Montpellier pour souligner la nécessité d'une plus grande implication des OSC et des acteurs de la recherche dans la mise en œuvre de l'IGMV. Dans le cadre de l'accélérateur de la GMV, la CNULCD a également commandé une étude sur la mobilisation des parties prenantes non étatiques dans l'IGMV. L'étude préconise, entre autres, de :

- + établir des mécanismes de dialogue multi-acteurs et multisectoriels autour des objectifs de l'IGMV
- + donner aux autorités locales un rôle central dans la gestion des projets locaux
- + définir les modalités pratiques à la fois du dialogue pour la planification et de la consultation pour l'action aux niveaux local et national
- + établir des critères et des procédures d'engagement pratiques, simples et clairs
- + intégrer le plus grand nombre d'acteurs grâce à un système de reconnaissance des différents niveaux d'engagement des acteurs et des actions.⁴⁰

Photo : © Leela Channer





5.3. REDEVABILITÉ ET INTÉGRITÉ

Aucun cadre de redevabilité universel ne régit le processus décisionnel dans l'IGMV aux niveaux régional, national et communautaire. En conséquence, ses représentants ne sont pas formellement tenus d'expliquer leurs décisions ou de rendre compte de leurs résultats aux acteurs externes. La Convention pour la création de l'Agence panafricaine pour la GMV oblige les États membres à « accorder à l'agence et à son personnel des privilèges et immunités pour les aider dans la réalisation de leurs activités », mais elle ne leur attribue aucune autre responsabilité.⁴¹ Le projet de règlement intérieur de l'APGMV exige que les structures nationales proposent un plan d'activité et un budget sur la base du plan d'action régional adopté par le Conseil des ministres et transmettent à l'APGMV les rapports d'activité annuels et les exécutions du budget.⁴² Cependant, les plans d'activités et les budgets ne sont pas rendus publics.

La convention stipule également que tout désaccord entre les États membres doit être résolu à l'amiable ou, en l'absence d'un tel accord, être porté devant la Cour de justice et des droits de l'homme de l'Union africaine.⁴³ Au-delà de cela, il n'y a pas de mécanisme d'examen des décisions de l'IGMV et aucune disposition permettant aux parties concernées de faire appel des décisions contestées.

Mécanismes de redevabilité au niveau régional

Au niveau politique, des réunions de suivi sont organisées au niveau de l'Union africaine (Conférence des chefs d'État) au moins une fois tous les deux ans et au niveau de l'APGMV (Conseil des ministres) une fois par an ou en session extraordinaire. Ces réunions impliquent la participation de tiers, tels que des partenaires techniques (par exemple, le PNUE, la CNULCD, la Banque africaine de développement, etc.) mais, comme mentionné plus haut, la participation des organisations de la société civile n'est pas officiellement requise. Au cours des réunions, des observations sont émises et les objectifs sont définis d'un commun accord, mais aucun document officiel de redevabilité n'est publié (par ex. un rapport annuel ou financier).

L'APGMV a rédigé un *manuel de procédures administratives, comptables et financières* pour décrire ses pratiques de gestion financière et comptable, mais ce manuel n'est pas accessible au public. Selon un représentant de l'APGMV interrogé pour ce rapport,

il n'est ni à jour ni appliqué de manière adéquate dans la pratique. Ces lacunes sont confirmées par le rapport d'avancement de 2020, qui a souligné le manque de suivi de performance et de suivi financier, ainsi qu'une coordination et un partage d'informations insuffisants entre les acteurs locaux, nationaux et régionaux (y compris entre les structures de l'IGMV) comme principales faiblesses de l'IGMV. Néanmoins, les états financiers de l'APGMV sont audités et vérifiés par des commissaires aux comptes conformément aux normes internationales de comptabilité et de gestion financière, bien que, encore une fois, les états audités ne soient pas publiés.

En 2019, le Sénégal a réformé la structure de ses institutions d'IGMV. Avant 2019, l'agence nationale GMV du pays siégeait aux côtés de l'Agence nationale des EcoVillages. En 2019, pour dynamiser la reforestation, une troisième agence en charge de la reforestation devait être créée. Cependant, au lieu de créer la troisième agence, le Sénégal a fusionné les trois agences en l'Agence sénégalaise pour le reboisement et la Grande muraille verte, avec une unité unique de suivi et d'évaluation et une unité de contrôle.

L'agence sénégalaise unifiée dispose d'un conseil consultatif et de surveillance. Sa mission est de contrôler toutes les procédures et pratiques administratives et financières, d'approuver le budget et de superviser la légalité des décisions prises, la mobilisation des fonds et la passation des marchés. Le président de l'agence est élu par décret. Tous les ministères sectoriels et techniques sont représentés dans l'agence. Une fois par an, le conseil tient une session budgétaire pour discuter de la façon dont les fonds gouvernementaux seront alloués. Le conseil formule des observations sur l'allocation et donne son avis. Toutes les réunions du conseil font l'objet d'un procès-verbal.

Plan d'action de l'IGMV du Sénégal 2012-2016 et personne interrogée de l'agence nationale GMV du Sénégal



Mécanismes de redevabilité au niveau national

Au niveau national, les mécanismes de redevabilité varient considérablement d'un pays à l'autre. Le Niger, par exemple, a créé une équipe spéciale en 2022 pour surveiller les entrées de trésorerie pour l'IGMV, même si aucun mécanisme de redevabilité complet n'est encore en place (voir encadré). En revanche, le directeur de l'Agence sénégalaise pour le reboisement et la Grande Muraille Verte a mis en place une unité de contrôle pour surveiller la mise en œuvre de l'IGMV. L'agence étant sous la supervision technique du ministère de l'Environnement et la supervision financière du ministère des Finances, le ministre des Finances du Sénégal a affecté un comptable à l'IGMV. L'agence est tenue chaque année de rédiger un bilan qui doit être certifié avant la mobilisation du budget.

Les agences nationales GMV sont tenues d'envoyer un rapport annuel à l'APGMV pour rendre compte de la mise en œuvre de l'IGMV, et des contrats de performance sont signés entre les États membres et leurs structures nationales dédiées à la GMV pour faciliter la redevabilité de l'État ou de la structure nationale.⁴⁴ Cependant, toutes les agences nationales GMV n'envoient pas leurs rapports annuels à l'APGMV, et même si elles le font, les rapports ne sont pas rendus publics. Le rapport d'avancement de 2020

a noté que l'insuffisance des rapports adressés aux donateurs et aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux avait entraîné un manque de crédibilité et une baisse du financement, les flux financiers étant plutôt dirigés ailleurs. Dans certains cas, les rapports ne reposent que sur des données statistiques produites par les ministères concernés afin de démontrer les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de l'IGMV.⁴⁵

Au Niger, un cadre juridique pour la création et le fonctionnement de l'agence nationale GMV a été adopté et un cadre de gestion environnementale et sociale pour l'IGMV a été élaboré. Toutefois, bien que l'élaboration et l'adoption du manuel de procédures administratives et comptables de l'agence nationale GMV soient mentionnées comme étant l'un des objectifs clés du plan d'action national, aucun mécanisme de redevabilité concret pour l'IGMV n'est encore en place.

Plan d'action de la GMV du Niger 2012-2016

Mécanismes de suivi et d'évaluation

La stratégie régionale harmonisée pour la mise en œuvre de l'IGMV a reconnu que la particularité de l'initiative rendait difficile la mise en place d'un système unique de suivi et d'évaluation capable de dresser un tableau complet pour chaque pays, communauté territoriale ou opération. Selon la stratégie, les systèmes de suivi et d'évaluation des projets fondés sur les priorités locales et liés à un ensemble minimum d'indicateurs stratégiques communs convenus à l'avance permettaient de mieux analyser la performance de chaque projet. La stratégie prévoyait également la création d'un forum de dialogue conjoint chargé d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des résultats escomptés et d'adopter un tableau de bord commun sous les auspices d'un comité directeur pour toutes les initiatives multinationales.

Le comité directeur aurait les responsabilités suivantes :

- + examiner et approuver les rapports annuels, les plans de travail et les budgets des différentes initiatives
- + évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'IGMV et émettre des recommandations sur les actions et les mesures à prendre pour assurer la réalisation de ses objectifs et de ses résultats opérationnels
- + approuver les rapports d'avancement sur la mise en œuvre de l'IGMV, qui seront soumis par la CUA lors de son sommet des chefs d'État.⁴⁶

Il existe actuellement plusieurs mécanismes de suivi et d'évaluation qui impliquent les organismes gouvernementaux, les agences nationales GMV, l'APGMV et/ou les donateurs. Six pays disposent d'une agence nationale spécifique pour mettre en œuvre l'initiative, tandis que les autres disposent d'une unité au sein d'un ministère ou d'un point focal. Comme indiqué dans le rapport d'avancement de 2020, cette situation est due en grande partie à la faiblesse des structures organisationnelles et des processus de mise en œuvre de l'IGMV, faiblesse liée au manque de ressources financières et humaines allouées aux institutions gouvernementales respectives.⁴⁷

Dans la plupart des cas, les organismes ou les points focaux ne sont également pas directement impliqués dans le suivi de l'IGMV ou des projets connexes en raison d'un manque de ressources. Au lieu de cela, la supervision directe de projets spécifiques financés est souvent entreprise par les donateurs, avec l'inclusion d'une composante de suivi et d'évaluation dans le cadre du projet. Par exemple, l'initiative liée à la GMV du Programme de la Banque mondiale/FEM pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest (SAWAP)⁴⁸ comprend un élément appelé « BRICKS » (Building Resilience through Innovation, Communication and Knowledge Services, Créer de la résilience grâce à des services d'innovation, de communication et de connaissances) qui vise à partager les meilleures pratiques et les informations de suivi dans le portefeuille SAWAP avec le soutien des organisations techniques régionales qui facilitent les services de suivi (entretien, projet SAWAP).

Au Niger, les défis importants liés au suivi et à l'évaluation de l'IGMV comprennent :

- la compilation fastidieuse de données statistiques produites par d'autres ministères concernés pour élaborer des bilans annuels réalistes montrant les efforts du gouvernement pour mettre en œuvre l'IGMV au Niger
- la mobilisation de fonds pour soutenir l'agence nationale GMV et lui permettre de surveiller les missions sur le terrain, etc.
- de longs retards dans l'élaboration, la validation et l'enregistrement du descriptif de projet au niveau du secrétariat exécutif du MDP
- difficultés liées à la gestion générale de l'Agence nationale GMV.

Mécanismes de plaintes et d'enquête (y compris les signalements)

L'IGMV ne dispose d'aucun mécanisme indépendant pour enregistrer et enquêter sur les plaintes de corruption ou de fraude. Il n'existe pas non plus de procédures permettant aux acteurs externes de déposer des plaintes de manière centralisée contre les institutions de l'IGMV ou des projets connexes. Au lieu de cela, les plaintes sont acheminées par l'intermédiaire de mécanismes nationaux, lorsqu'ils existent. Il n'y a pas de sensibilisation sur la façon dont les parties prenantes peuvent déposer une plainte.

En outre, l'IGMV n'a pas de politique de signalement accessible au public ni de dispositions pour une protection indépendante ou exécutoire des dénonciateurs.

Selon certaines personnes interrogées des OSC (par exemple, SPONG – Burkina Faso, RESAD – Niger, RESAD – Burkina Faso et REFEDE - Mali), ils craignent les conséquences potentielles, telles qu'un accès limité à l'initiative, s'ils émettaient des commentaires négatifs. Par ailleurs, des preuves documentées dans le cas du Sénégal⁴⁹ mettent en évidence des problèmes de gestion et de gouvernance, tels que la nomination irrégulière de membres du conseil de surveillance, le non-respect de la fréquence des réunions, les irrégularités dans la certification des comptes, les divergences entre les données budgétaires et comptables et les contrats de performance non développés. L'analyse de l'organigramme de l'APGMV et des entretiens effectués dans le cadre de ce rapport ont permis de confirmer que certaines personnes se trouvaient dans des fonctions incompatibles. L'absence de personnel que laisse entrevoir l'organigramme perturbe le contrôle réciproque dans la structure, entraînant un risque potentiellement élevé de fraude ou de mauvaise gestion des données financières (bien que sans rapport avec la corruption). Toutefois, bien que les structures de l'IGMV fonctionnent dans des conditions qui ne garantissent pas une gestion financière saine, aucune plainte ou enquête officielle n'a été mentionnée dans les documents consultés ou par aucune des personnes interrogées.

Mécanismes anticorruption

L'APGMV a élaboré une charte de gouvernance et d'éthique en annexe à son plan de communication stratégique (2018-2023). Cependant, la charte

manque de détails. Ses objectifs comprennent : (i) promouvoir la prévention et la lutte contre la corruption conformément aux dispositions de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ; et (ii) promouvoir les valeurs et les règles de conduite en matière d'intégrité morale, d'éthique et de bonne gouvernance au sein de l'APGMV. Elle stipule également que l'APGMV interdit toute pratique frauduleuse et tout acte pouvant être considéré comme de la corruption dans ses relations avec ses partenaires, en particulier les structures nationales de l'IGMV, les comités ruraux pour le développement durable, les fournisseurs, les créanciers, les communautés locales, les États et les donateurs. Cependant, au-delà de ces principes généraux, la charte ne fait aucune référence à des mécanismes anticorruption spécifiques ou exécutoires tels que des politiques de conflit d'intérêts ou des codes de conduite.⁵⁰

Bien que le Secrétariat exécutif de l'APGMV dispose d'une cellule d'audit interne et de contrôle de gestion, cette dernière n'est pas opérationnelle en raison d'un manque de personnel et il n'y a aucune mention d'un conseiller ou d'un comité d'éthique interne au sein de l'IGMV pour conseiller le personnel sur les questions d'éthique.

Compte tenu de l'absence de mécanismes de plainte et d'informations complètes sur les performances internes de l'APGMV et des agences nationales, il est très difficile dans la pratique de déterminer dans quelle mesure l'IGMV a connu des manquements éthiques. Les entretiens menés dans le cadre de cette évaluation n'ont pas permis d'identifier de cas spécifiques d'actes répréhensibles en matière d'éthique, bien que le site Web de l'APGMV montre que son secrétariat exécutif n'avait qu'un seul secrétaire exécutif depuis la création de l'agence en 2010 jusqu'en 2019-2020 et qu'un deuxième secrétaire a été nommé en janvier 2022. Les personnes interrogées de l'APGMV, du PNUE et de la CNULCD ont évoqué la situation comme une préoccupation. De plus, l'absence de mécanismes de suivi du financement et d'évaluation des résultats des projets a souvent été soulevée par les personnes interrogées. En outre, les procédures d'attribution des postes clés au Secrétariat exécutif de l'APGMV ne seraient pas assorties de garanties en matière de conflit d'intérêts ni de critères de nomination clairs. Les normes éthiques n'exigent pas que les décisions soient motivées et ne permettent pas non plus d'en faire appel.

Dans les faits, les médias ont fait état de quelques cas de pratiques de corruption autour de l'IGMV au niveau national, mais les allégations ont tendance à ne pas être étayées ou spécifiques. Par exemple, le Sénégal a été accusé d'avoir manipulé le processus de l'IGMV au profit de certaines entreprises forestières.⁵¹ Plus récemment, en 2022, l'ancien directeur général de l'agence nationale GMV et d'autres fonctionnaires en Mauritanie ont été arrêtés et démis de leurs fonctions dans ce qui a été considéré par les observateurs comme une tentative du président du pays de protéger l'institution de la mauvaise gestion et de la corruption.⁵²

Renforcer la redevabilité et l'intégrité

Il semble y avoir une volonté commune de promouvoir l'harmonisation et la coordination des efforts à tous les niveaux de l'IGMV, comme en témoignent les différents nouveaux partenariats en cours de déploiement, tels que le Programme Intégrateur Multi-États (PIME) APGMV-PNUD 2021-2030. Il est également prévu que le PNUE, en collaboration avec la BAD, procède à un audit institutionnel et organisationnel de l'APGMV afin d'identifier les lacunes et de faire des recommandations pour améliorer les opérations. Le mandat de l'audit a été communiqué aux intervenants, mais l'appel à propositions n'a pas encore été lancé.

Du point de vue de la redevabilité, l'accélérateur de la GMV offre la promesse d'un suivi et d'une mesure d'impact plus efficaces et mieux coordonnées des actions de l'IGMV, comprenant l'élaboration d'un tableau de suivi d'impact annuel pour suivre les

réalisations sur le terrain pour chaque agence nationale GMV. La nomination d'un expert en suivi et évaluation par l'accélérateur de la GMV en 2022 est un renforcement significatif des capacités à cet égard. Plus précisément, l'accélérateur de la GMV s'est engagé à mener les activités suivantes jusqu'en 2025 :⁵⁴

- + créer une plateforme en ligne de l'IGMV pour surveiller, suivre et relier les flux de financement aux besoins du projet (2021)
- + soutenir les pays de l'IGMV dans la mise en place de systèmes améliorés de suivi et de rapports (2021-2022)
- + suivre les progrès de la mise en œuvre dans les pays bénéficiaires par rapport aux objectifs de résultats de l'IGMV (2021-2023)
- + transférer l'unité de l'accélérateur de la GMV à l'Agence panafricaine (2023-2024)
- + examiner et évaluer l'impact des investissements de l'accélérateur de la GMV et les progrès accomplis dans la réalisation de l'ambition 2030 de l'IGMV (2025).

Cependant, les efforts d'amélioration actuellement mis en place par l'intermédiaire de l'accélérateur de la GMV pour renforcer la redevabilité n'envisagent pas la mise en place de mécanismes de plaintes, d'enquêtes ou de protection. Ils n'envisagent pas non plus de mesures visant à renforcer l'intégrité de l'IGMV en général ou de l'APGMV en particulier. Ce sont des angles morts critiques dans la gouvernance de l'IGMV qui doivent maintenant être traités.



Photo : © Leela Channer

RÉFÉRENCES

Banque africaine de développement. 2018. Niger : Document de stratégie pays 2018-2022. ECCE/RDGW/ CONE. www.afdb.org/fr/documents/document/niger-country-strategy-paper-2018-2022-107590

Union africaine. 2007. Déclaration 137 VIII – Decision on the Implementation of the Great Green Wall for the Sahara and Sahel Initiative. <https://archives.au.int/handle/123456789/969>

Commission de l'Union africaine et Secrétariat de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte. (NA). Stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'« Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel ». <https://vdocuments.mx/harmonised-regional-strategy-for-implementation-of-the-regional-strategy-for.html?page=1>

Agence nationale de la Grande muraille verte du Sénégal. 2011. Financement de la Grande Muraille Verte.

Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture (CRESA). 2017. Rapport de l'enquête d'état des lieux de la RNA, réalisée sur l'évaluation des activités du projet IRS/Niger dans la commune de Soucououtane. Université Abdou MOUMOUNI.

Cour des Comptes du Sénégal. 2016. Rapport public 2016. www.courdescomptes.sn/publications/rapports/rapports-publics-annuels

Diarra, Marthe et Lissette Caubergs. (NA). L'accès à la terre : Un défi commun pour les femmes et les hommes. CARE Niger – South Research CVBA – VSO.

Gouvernements du Burkina Faso, du Tchad, de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Soudan. 2010. Convention portant création de l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte. www.grandemurailleverte.org/images/DocsOfficiels/conventionGMVFrancais.pdf

Gouvernement du Niger. 2021. Contribution déterminée au niveau national. https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_Niger_R%C3%A9vis%C3%A9e_2021.pdf

Gouvernement du Niger. 2015. Loi N. 2015-28 du 26 mai 2015 portant création d'un Établissement Public à caractère Administratif dénommé Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV). www.environnement.gouv.ne/uploads/documents/LoiN%C2%B0201528du26mai2015_ANGMV_NIGER.pdf

Gouvernement du Niger, UICN, UE, Le mécanisme mondial, CNULCD, UNCDF. 2018. Projet Front Local Environnement Pour une union verte – FLEUVE. <https://duddal.org/s/bibnum-promap/item/5825#?c=0&m=0&s=0&cv=0>

Gravesen, M. L et Funder, M. 2022. An Overview and Lessons Learnt: The Great Green Wall. Document de travail du DIIS 2022:02. Danish Institute for International Studies.

Hassane ISSA et al. 2021. Rapport de synthèse des ateliers villageois de concertation sur l'accès des femmes au foncier dans les communes de Kiéché et Alléla. Pour Both Ends, Université Abdou MOUMOUNI et De Oude Beuk DOB Ecology.

Kassataya. 2022. « Mauritanie : l'ancien patron de la grande muraille verte à Nouakchott rattrapé par sa gestion ». Publié le 9 août 2022. <https://kassataya.com/2022/08/09/mauritanie-lancien-patron-de-la-grande-muraille-verte-a-nouakchott-rattrape-par-sa-gestion>

Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable, Direction générale de l'environnement et des eaux et forêts, Coordination nationale du programme Grande Muraille verte. Niger. 2013.

Plan d'Action du Niger pour la Grande Muraille Verte 2012-2016. <http://grandemurailleverte.org/index.php/str-ni>

Rapport de synthèse : Forum d'information et de formation des acteurs de la Société Civile sur l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel au Niger (Dosso, 26-29 novembre 2013).

Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable. 2021. Note d'information à la haute attention de son Excellence Monsieur le Président de la République du Niger.

Ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. 2011. Stratégie et plan d'action pour la mise en œuvre de la Grande muraille verte à Djibouti (SGMVD).

Ministère de l'hydraulique et de l'environnement du Niger. 2014. Stratégie et Plan d'action de mise en œuvre.

Ministère de l'hydraulique et de l'environnement du Niger. 2011. Plan d'Action de l'Initiative Grande muraille verte.

OCDE. (NA). Committing to Effective Whistleblower Protection: Highlights www.oecd.org/gov/ethics/committing-to-effective-whistleblower-protection-9789264252639-en.htm

Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. (NA). Initiative de la Grande Muraille Verte : Plan d'Investissements Prioritaires Décennal PIPD/GMV 2021-2030. <http://grandemurailleverte.org/index.php/plan-action/planification/pipd-2021-2030>

Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. (NA). Initiative de la Grande Muraille Verte: Stratégie de mobilisation des ressources. <http://grandemurailleverte.org/index.php/plan-action/planification-2/mecanismes-instruments-et-outils-innovants-de-mobilisation-de-ressources>

Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. 2022. Projet de feuille de route 2022-2023 du Secrétariat Exécutif. Domaines Prioritaires d'Activités (DPA).

Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. 2022. Réunion du Comité technique des Experts (CTE), préparatoire à la 8ème session ordinaire du Conseil des Ministres : Rapport. Abuja, Nigeria, le 14 juin 2022.

Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. 2022. Séminaire résidentiel d'élaboration de la situation de référence et de planification opérationnelle (2022 et 2023) : Rapport. Widdow Thingholy (25-29 janvier 2022).

Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. 2022. Audit Technique, Institutionnel et Organisationnel de l'Agence Panafricaine et des Structures Nationales de la Grande Muraille Verte. Termes de référence. Version consolidée, 6 juin 2022.

Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. 2018. Stratégie 2016-2020 : Portefeuille de programmes et projets. Initiative de la Grande Muraille Verte : Réalisations 2011-2017 et défis pour la voie 2030 (édition spéciale).

Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte et PNUD. Programme Intégrateur Multi-États (PIME). Restauration, Développement et Résilience au Sahel. « Bâtir un partenariat solide autour de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. » Note Conceptuelle.

Président de la République du Niger. 2017. Décret N.2017-881/PRN/MR/DD du 10 novembre 2017 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV).

Programme Reverdir le Sahel. 2021. Communautés Reverdir le Sahel : Rapport annuel 2020.

Programme Reverdir le Sahel. 2019. Communautés Reverdir le Sahel : Rapport annuel 2018.

Scoones, I. et Toulmin, C. 2021. The Sahelian great green wall: start with local solutions. Blog de l'Institute of Development Studies. 25 janvier 2021.

Stavi I. et Lal R, 2015. Achieving zero net land degradation: Challenges and opportunities. *Journal of Arid Environments* 112:44-51. www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0140196314000275

Toudou, Adam, Abasse Tougiani et Chris Reij. 2020. Large-scale greening in Niger: lessons for policy and practice. ETFRN et Tropenbos International, Wageningen, Pays-Bas.

Transparency International. 2022. Corruption-Free Climate Finance : Strengthening multilateral funds. www.transparency.org/en/publications/corruption-free-climate-finance-strengthening-multilateral-funds

Transparency International. 2022. Indice de perception de la corruption (2021). www.transparency.org/en/cpi/2021/index/eth

Turner, M. D., Carney, T., Lawler, L., Reynolds, J., Kelly, L., Teague, M. S. et Brottem, L. (2021). Environmental rehabilitation and the vulnerability of the poor: the case of the great green wall. *Land Use Policy*, 105750. www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0264837721004737

CNULCD. 2023. Independent Review of the Great Green Wall Accelerator. www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/GGWA%20review%20final%20report%20formatted.pdf

CNULCD. 2022. Great Green Wall Accelerator : Enhancing collaborations to accelerate impact, Note technique de l'accélérateur de la GMV n° 2 (février 2022). Présentation PowerPoint.

CNULCD. 2022. Great Green Wall Accelerator: Latest updates – 20 octobre 2022. Présentation PowerPoint.

CNULCD. 2022. Great Green Wall Initiative (GGW) Needs for Technical Assistance in GGW Countries Survey with GGW Focal Points.

CNULCD. 2022. Réunion des partenaires techniques et financiers sur la mobilisation des fonds pour la Grande Muraille Verte lors de la 8e session ordinaire du Conseil des Ministres de la GMV. PowerPoint présenté le 16 juin 2022.

CNULCD. 2022. United for lands: from national coalitions to a pipeline of bankable projects for the Great Green Wall, Note technique de l'accélérateur de la GMV n° 3 (juin 2022).

CNULCD. 2021. L'accélérateur de la Grande Muraille Verte - Guide de définition des indicateurs, Version validée – 30 septembre 2021.

CNULCD. 2021. Note technique, note technique de l'accélérateur de la GMV n° 1 (septembre 2021). Présentation PowerPoint.

CNULCD. 2020. The Great Green Wall Implementation Status and Way Ahead to 2030. Version avancée.

PNUD. 2022. Projet du PNUD pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte. Centre régional du PNUD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Banque Mondiale. 2021. Sustainable Land Management in Sahel. Lessons from the Sahel and West Africa Programme in Support of the Great Green Wall (SAWAP). <https://documents.worldbank.org/en/publication/documentsreports/documentdetail/343311608752196338/sustainable-land-management-in-the-sahel-lessons-from-the-sahel-and-west-africa-program-in-support-of-the-great-green-wall-sawap>

Banque Mondiale. 2011. Sahel and West Africa Programme in Support of the Great Green Wall Initiative: Expand Sustainable Land and Water Management in Targeted Landscapes and Climate Vulnerable Areas. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documentsreports/documentdetail/193241468002436349/sahel-and-west-africa-program-sawap-in-support-of-the-great-green-wall>

World Resources Institute. (NA). Livrable 7: Plan d'investissement. Version finale.

World Resources Institute. 2001. Plan d'Action de Restauration des terres de la commune de Illéla (Niger).

ANNEXE

LISTE ET NOMBRE D'INTERVENANTS INTERROGÉS

Le nombre de personnes interrogées apparaît entre parenthèses.

Niveau régional

APGMV	Secrétaire Exécutif, S&E, Directeur Adm.& fin., Responsable IGS (4)
Union Africaine	Représentant de la GMV (1)
PNUE	Point focal GMV (1)
CNULCD	Accélérateur (2)
PNUD	Bureau régional à Dakar, Sénégal (1)
Banque Mondiale	Cadres supérieurs et évaluateur de projet SAWAP (2)
BAD	Représentant régional (1)
FEM	Représentant de l'Afrique (1)
CIFOR-ICRAF	Conseiller principal en politiques (1)

Niveau national

Agences nationales	Niger (1), Sénégal (2), Burkina Faso (2), Tchad (2), Nigéria (2), Éthiopie (1), Djibouti (1)
ONG/OSC/secteur privé	Projet BRICKS dans le cadre du SAWAP (1)
	CILLS (Niger) (3)
	APEFE (Burkina Faso) (1)
	SPONG (1)
	TREE AID (BF, Éthiopie, Mali, Niger) (1)
	Bird Life International (continental et transfrontalier) (2)
	REFEDE-Mali (1)
	Consortium d'ONG (11 pays) (2)
	Mosaïque (2)
	RESAD Niger & Burkina Faso (2)
Points focaux du projet GMV	Projet FLEUVE, Coalition environnementale locale pour une union verte, 2014-2018 (1)
	Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à la GMV (SAWAP) 2013-2019 (1)

NOTES DE FIN

1 https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/kproducts/Topic_Guide_Codes_of_Conduct.pdf

2 https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/kproducts/ti_document_-_guide_complaint_mechanisms_final.pdf

3 www.transparency.org/en/publications/internal-whistleblowing-systems

4 www.unccd.int/our-work/ggwi

5 https://catalogue.unccd.int/1551_GGW_Report_ENG_Final_040920.pdf

6 www.fao.org/fileadmin/templates/europeanunion/pdf/harmonized_strategy_GWSSI-EN_.pdf

7 Plus précisément, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

8 https://catalogue.unccd.int/1551_GGW_Report_ENG_Final_040920.pdf

9 https://catalogue.unccd.int/1551_GGW_Report_ENG_Final_040920.pdf

10 Pilier 1 : Investissement dans les petites et moyennes exploitations agricoles et renforcement des chaînes de valeur, des marchés locaux, de l'organisation des exportations ; Pilier 2 : Restauration des terres et gestion durable des écosystèmes ; Pilier 3 : Infrastructures résilientes au climat et accès aux énergies renouvelables ; Pilier 4 : Cadre économique et institutionnel favorable à une gouvernance, une durabilité, une stabilité et une sécurité efficaces ; Pilier 5 : Renforcement des capacités.

11 https://static1.squarespace.com/static/564a15a0e4b0773edf86e3b4/t/62ab0989cf39ec0851140a0d/1655376270128/GGWA+Technical+Brief+N3_June2022.pdf

12 Les 11 pays sont le Burkina Faso, le Tchad, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Soudan. Le Niger et le Sénégal ont été sélectionnés comme études de cas car ce sont deux pays qui se sont fixés des objectifs ambitieux et qui ont déjà une expérience de la mise en œuvre de la GMV mais à deux niveaux différents et dans des contextes différents.

13 www.grandemurailleverte.org/images/ENG-DPIP.pdf

14 www.grandemurailleverte.org/images/DocsOfficiels/PSCOM.pdf

15 <https://grandemurailleverte.org/index.php>

16 13 au total, y compris avec le PNUD, le G5 Sahel, le NEPAD, le ministère de l'Agriculture et des Forêts de la République de Turquie, etc.

17 www.grandemurailleverte.org/index.php/structures-nationales-gmv

18 www.grandemurailleverte.org/index.php/plan-action/planification-2/communication-et-plaidoyer-2

19 www.environnement.gouv.sn/search/node/rapport

20 www.courdescomptes.sn/publications/rapports/rapports-publics-annuels

21 www.unccd.int/our-work/ggwi/impact

22 https://catalogue.unccd.int/1551_GGW_Report_ENG_Final_040920.pdf

23 www.grandemurailleverte.org/index.php/plan-action/planification

24 www.oneplanetsummit.fr/en/coalitions-82/great-green-wall-accelerator-193

25 <https://thegreatgreenwall.org/ggwamp> and <https://static1.squarespace.com/static/564a15a0e4b0773edf86e3b4/>

- [t/62ab0989cf39ec0851140a0d/1655376270128/GGWA+Technical+Brief+N3_June2022.pdf](https://static1.squarespace.com/static/564a15a0e4b0773edf86e3b4/t/62ab0989cf39ec0851140a0d/1655376270128/GGWA+Technical+Brief+N3_June2022.pdf)
- 26 www.thegreatgreenwall.org/resources2
- 27 https://static1.squarespace.com/static/564a15a0e4b0773edf86e3b4/t/6152fd627c3cb34be41d8e29/1632828805698/Technical+brief+GGWA+sept21_clean.pdf
- 28 www.unccd.int/our-work/ggwi/great-green-wall-accelerator
- 29 <https://panegmv.org/index.php/fr>
- 30 Plan d'action global de restauration version finale 2021 (Afr100 & World Research Institute).
- 31 CNULCD (2020), The Great Green Wall Status and Way Ahead to 2030.
- 32 Webinaire de la Banque mondiale et du FIDA, 10 mai 2021 : Programme Sahel et Afrique de l'Ouest (SAWAP) : Résultats et enseignements tirés.
- 33 www.fao.org/fileadmin/templates/europeanunion/pdf/harmonized_strategy_GWSSI-EN_.pdf
- 34 www.grandemurailleverte.org/images/ENG-DPIP.pdf
- 35 www.grandemurailleverte.org/images/ENG-DPIP.pdf
- 36 www.grandemurailleverte.org/images/ENG-DPIP.pdf
- 37 Gouvernement du Niger, UICN, UE, Le mécanisme mondial, CNULCD, UNCDF. Projet Front Local Environnemental pour une Union Verte (FLEUVE). Pays : Niger, mars 2018.
- 38 https://static1.squarespace.com/static/564a15a0e4b0773edf86e3b4/t/62ab0989cf39ec0851140a0d/1655376270128/GGWA+Technical+Brief+N3_June2022.pdf
- 39 APMV, Mise en place des coalitions nationales autour de la GMV, janvier 2023.
- 40 https://static1.squarespace.com/static/564a15a0e4b0773edf86e3b4/t/62ab0989cf39ec0851140a0d/1655376270128/GGWA+Technical+Brief+N3_June2022.pdf
- 41 www.grandemurailleverte.org/images/Convention%20MIRAILLE%20EN%20ANGLAIS.pdf
- 42 www.grandemurailleverte.org/images/DocsOfficiels/REGLEMENT_INTEREUR_ANGLAIS.pdf
- 43 www.grandemurailleverte.org/images/Convention%20MIRAILLE%20EN%20ANGLAIS.pdf
- 44 Les contrats ont été signés dans le cadre de la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources pour la GMV.
- 45 https://catalogue.unccd.int/1551_GGW_Report_ENG_Final_040920.pdf
- 46 www.grandemurailleverte.org/images/ENG-DPIP.pdf
- 47 https://catalogue.unccd.int/1551_GGW_Report_ENG_Final_040920.pdf
- 48 www.terrafrica.org/great-green-wall
- 49 www.courdescomptes.sn/publications/rapports/rapports-publics-annuels
- 50 www.grandemurailleverte.org/images/DocsOfficiels/PSCOM.pdf
- 51 <https://medium.com/global-perspectives-with-kristi-pelzel/the-beautiful-and-ugly-side-to-africas-great-green-wall-project-69f6b565cd5d>
- 52 Kassataya, 9 août 2022, « Mauritanie : l'ancien patron de la grande muraille verte à Nouakchott rattrapé par sa gestion ».
- 53 Le PIME est déployé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'investissements prioritaires décennal (PIPD) 2021-2030.
- 54 www.unccd.int/our-work/ggwi/great-green-wall-accelerator

CRÉEZ LE CHANGEMENT AVEC NOUS

S'ENGAGER

Suivez-nous sur les médias sociaux, partagez vos points de vue et discutez de la corruption avec des personnes se trouvant partout à travers le monde :

**facebook.com/TransparencyInternational/
twitter.com/anticorruption/
linkedin.com/company/transparency-international/
instagram.com/Transparency_International/
youtube.com/user/TransparencyIntl/**

APPRENDRE

Visitez notre site Internet pour en savoir plus sur notre travail dans plus de 100 pays et connaître les dernières nouvelles sur la lutte contre la corruption.

transparency.org

FAIRE UN DON

Votre don nous aidera à soutenir des milliers de victimes de la corruption, à développer de nouveaux outils, à lancer de nouvelles recherches et à inciter les gouvernements et les entreprises à tenir leurs promesses. Nous voulons construire un monde plus équitable et plus juste. Avec votre aide, nous pouvons y arriver.

transparency.org/donate

Transparency International
Secrétariat international
Alt-Moabit 96, 10559 Berlin, Allemagne

Téléphone : +49 30 34 38 200
Fax : +49 30 34 70 39 12

ti@transparency.org
www.transparency.org

Blog : voices.transparency.org
Facebook : [/transparencyinternational](https://www.facebook.com/transparencyinternational)
Twitter : [@anticorruption](https://twitter.com/anticorruption)